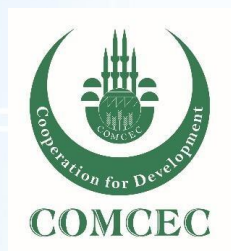




**COMMERCE**

OIC/COMCEC/



# **NOTE DU BCC SUR LE COMMERCE**

**BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC**

**Mai 2021**

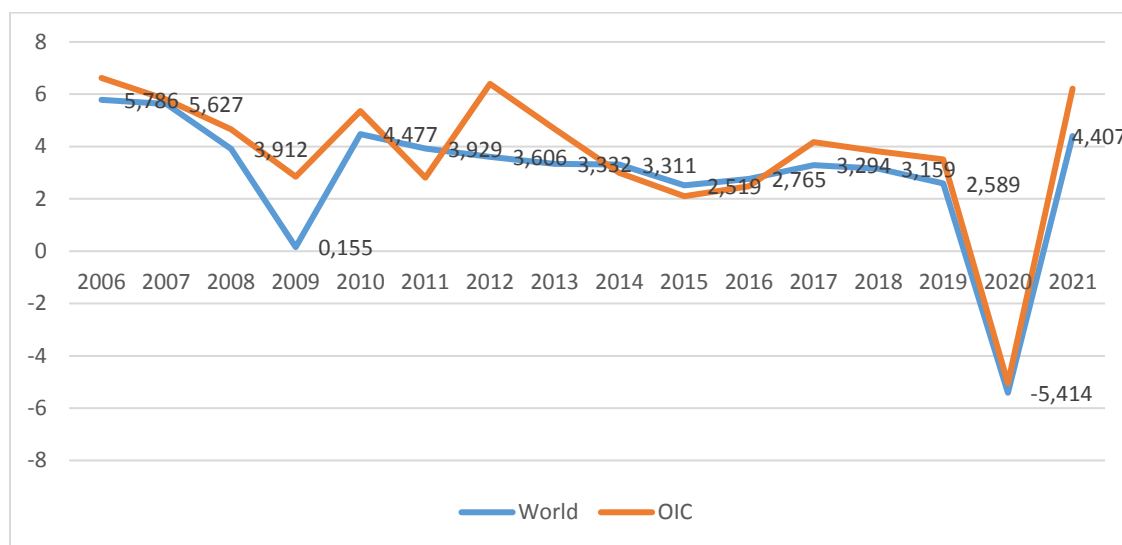
## NOTE SUR LA COOPÉRATION COMMERCIALE

### I. Introduction

Le commerce international est un catalyseur important pour le développement économique et social. Les preuves indiquent que l'amélioration du commerce international dans les pays contribue à une hausse des niveaux de vie, d'investissements et d'emplois. Plusieurs pays perçoivent le commerce international comme un instrument important pour renforcer leur intégration avec les autres pays et ont pris d'importantes mesures afin d'accroître leur commerce et améliorer leur environnement commercial à travers des initiatives multilatérales, régionales ou bilatérales.

La pandémie mondiale actuelle a provoqué des crises sans précédent à travers le monde. Plus d'un an après le début de la pandémie, le total des cas de coronavirus a atteint 240 millions, le total des décès a atteint près de 5 millions de vies<sup>1</sup>. Outre ses effets dévastateurs sur tous les aspects de la vie humaine, la COVID-19 a considérablement perturbé l'économie mondiale et le commerce international. En 2020, la contraction de l'économie mondiale est estimée à un minimum de 3,3 %<sup>2</sup>, et malheureusement la contraction économique dans la région de l'OIC est également aussi profonde que l'économie mondiale où la contraction est estimée comme près de 5 pour cent.<sup>3</sup>

**Figure 1 : Estimations du taux de croissance du PIB (annuel, variation en pourcentage)**



Source : Projet de rapport final du 17<sup>ème</sup> Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC.<sup>4</sup>

Sur la figure, la croissance économique mondiale semble être de 2,6% en 2019, alors qu'en raison des crises sans précédent provoquées par la COVID-19, l'économie mondiale a connu une contraction soudaine estimée à - 5,4% (ce qui correspond à - 3,3% lorsqu'elle est

<sup>1</sup> <https://covid19.who.int/>

<sup>2</sup> FMI, Perspectives mondiales, avril 2021.

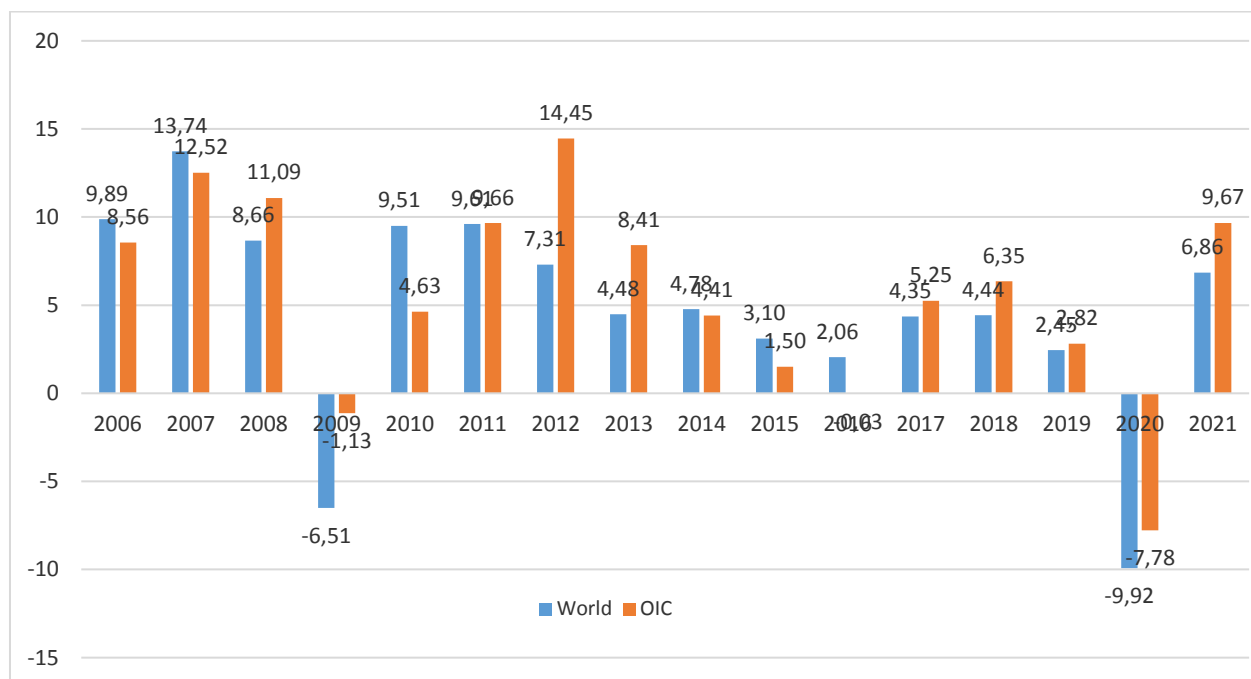
<sup>3</sup> Calculé à partir de la base de données du FMI d'avril 2021 en utilisant une moyenne arithmétique simple sur le PIB réel.

<sup>4</sup> Calculé à partir de la base de données du FMI d'avril 2021 en utilisant une moyenne arithmétique simple sur le PIB réel.

calculée avec l'arithmétique pondérée). De même, 3,5% de la croissance économique dans la région de l'OIC s'est transformée en contraction de -5,05% en 2020.

En 2020, le monde a connu une très forte baisse du volume des échanges s'élevant à environ -14% pour les exportations et -10% pour les importations de biens et de services. Les pays membres de l'OIC ont connu une contraction similaire du volume des échanges, avec près de -11% pour les exportations et -8% pour les importations de biens et services.<sup>5</sup>

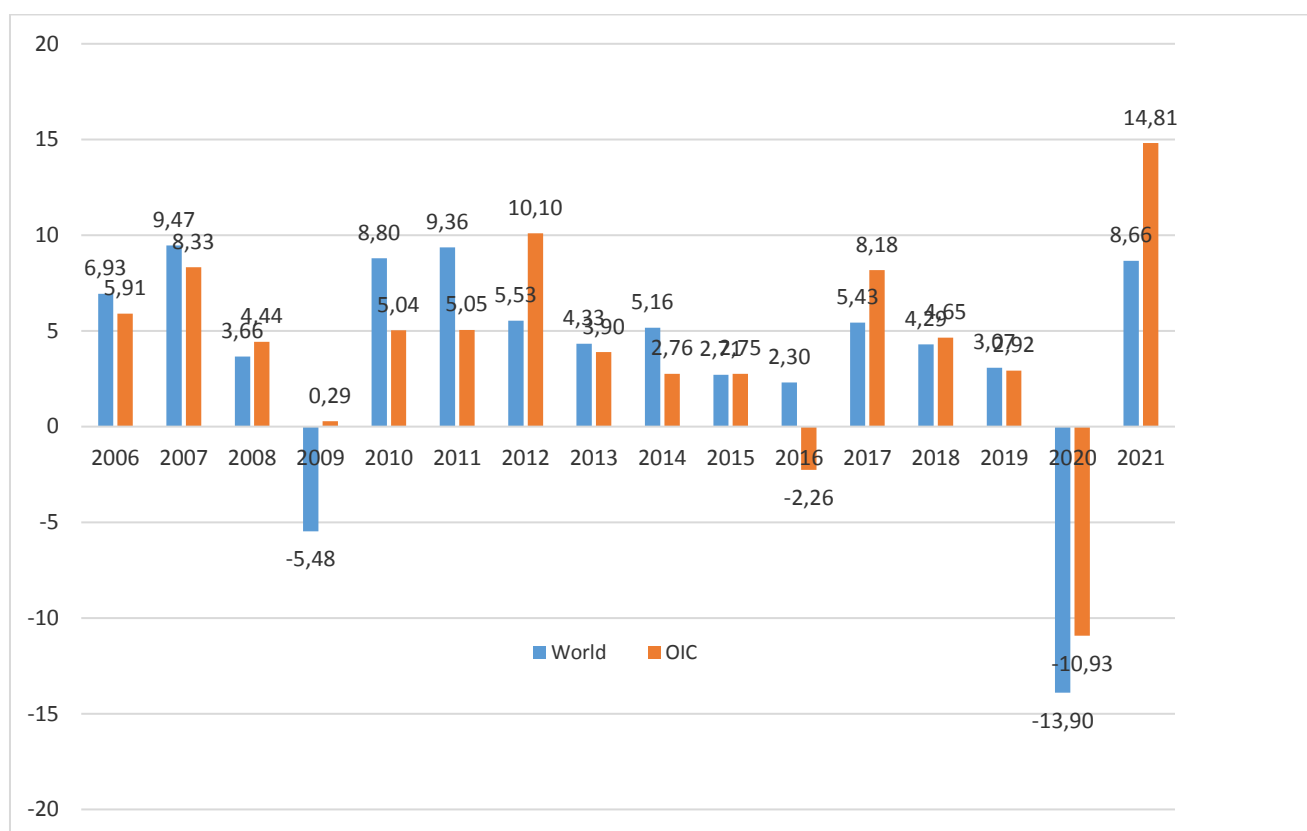
**Figure 2 Importations de biens et services (variation en pourcentage)**



Source : Projet de rapport final du 17<sup>ème</sup> Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC.<sup>6</sup>

<sup>5</sup> FMI, Perspectives mondiales, avril 2021.

<sup>6</sup> Calculé à partir de la base de données du FMI d'avril 2021 en utilisant une moyenne arithmétique simple.

**Figure 3 Exportations de biens et services (variation en pourcentage)**

Source : Projet de rapport final du 17<sup>ème</sup> Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC.<sup>7</sup>

Le commerce international a été l'un des principaux secteurs économiques touchés par la pandémie de COVID-19 en raison des mesures strictes sur la mobilité qui ont été prises pour contrôler la propagation de la maladie. Le maintien de la chaîne d'approvisionnement internationale des marchandises joue un rôle crucial dans la gestion réussie de la pandémie, car il est essentiel de maintenir et de sauver des vies et des moyens de subsistance. Par conséquent, les politiques de lutte contre la pandémie doivent être équilibrées par des contre-politiques innovantes et efficaces afin de maintenir la facilitation des échanges et d'éviter que les mesures strictes ne se transforment en politiques commerciales protectrices qui pourraient à leur tour aggraver la crise globale. Par conséquent, les efforts visant à soutenir la facilitation du commerce gagnent en importance, notamment pendant et après les périodes de pandémie.

Dans ce cadre, le Groupe de travail sur le commerce (GTC) du COMCEC a consacré ses 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> réunions aux « Contre-mesures pour soutenir la facilitation du commerce pendant et après la pandémie du COVID-19 dans les pays membres de l'OCI ».

## **II. La Coopération dans le Domaine du Commerce sous l'égide du COMCEC**

### **1. Stratégies d'Atténuation pour la Facilitation du Commerce pendant et après la COVID-19**

<sup>7</sup> Calculé à partir de la base de données du FMI d'avril 2021 en utilisant une moyenne arithmétique simple.

### **(16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> réunions du Groupe de Travail sur le Commerce)**

Considérant l'importance de développer des contre-mesures saines pour soutenir la facilitation des échanges pendant et après la pandémie de Covid-19 et pour contribuer au débat du point de vue des pays islamiques, les 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> réunions du groupe de travail sur le commerce du COMCEC se sont tenues le 20 mai 2021 et 30 septembre 2021 respectivement en format virtuel uniquement avec le thème de « *Contre-mesures pour soutenir la facilitation du commerce pendant et après la pandémie de Covid-19 dans les pays membres de l'OCI* ».

Au cours des Réunions, le GTC a examiné le sujet en mettant l'accent sur les pays membres de l'OCI. Au cours des réunions, les résultats de recherche ainsi que les expériences et les perspectives des pays membres, des organisations internationales et le secteur privé concernant les contre-mesures prises pour soutenir la facilitation du commerce pendant une pandémie ont été élaborés.

En conséquence, un rapport de recherche sur le thème de "*Contre-mesures pour soutenir la Facilitation du Commerce pendant et après la pandémie de la COVID-19 dans les Pays Membres de l'OCI*" a été préparé. Après une recherche approfondie à travers la littérature, une enquête et les expériences actuelles de toutes les parties prenantes concernées, le rapport a abouti à un modèle complet de recommandations. Ces recommandations peuvent être classées sous 3 rubriques : (1) Recommandations pour la transformation structurelle, (2) Recommandations pour une coordination, une communication et un partenariat efficaces et (3) Recommandations pour une plus grande résilience économique grâce à la facilitation des échanges.

Tous les documents préparés en vue des Réunions du Groupe de Travail sont disponibles sur le site Web du COMCEC ([www.comcec.org](http://www.comcec.org)).

Le Groupe de travail sur le commerce du COMCEC se concentrera sur le thème de « Renforcer l'internationalisation des PME dans les Pays Membres de l'OCI. » dans ses efforts l'année prochaine. L'objectif principal de cette étude sera d'identifier les barrières qui entravent l'internationalisation effective des PME dans les États membres de l'OCI ainsi que les options politiques qui permettent une participation accrue des PME au commerce international.

## **2. Financement des Projets du COMCEC**

Le financement des projets du COMCEC (FPC) est l'autre instrument important de la stratégie. Les projets financés dans le cadre du FPC doivent servir la coopération multilatérale et doivent être conçus conformément aux objectifs et aux résultats attendus définis par la Stratégie dans sa section commerciale. Les projets jouent également un rôle important dans la réalisation des recommandations politiques formulées par les pays membres lors des réunions du GTC.

Dans le cadre du 7<sup>ème</sup> appel à propositions de projets, 3 projets commerciaux ont été sélectionnés pour être financés par le BCC en 2020. Ces projets ne sont toutefois pas encore terminés en raison des retards dus aux restrictions de voyage international imposées par la pandémie COVID 19. Par conséquent, ces projets devraient être finalisés en 2021. En outre, dans le cadre du 8<sup>ème</sup> appel à propositions de projets, 1 projet commercial ont également été sélectionnés pour être mis en œuvre en 2021. Les projets sélectionnés qui doivent être achevés dans le cadre du CPF en 2021 sont les suivants :

Le projet intitulé "Transformation numérique pour améliorer la facilitation du commerce" est mis en œuvre par la CICIA. Le projet vise à créer une vision parmi les chambres de l'OCI et à établir un programme de transformation numérique afin d'établir un plan

stratégique pour guider les chambres dans leur contribution au développement du secteur privé. Un atelier sera organisé sur la transformation numérique pour améliorer la facilitation du commerce.

Le deuxième projet intitulé "Améliorer le système de contrôle des importations et des exportations alimentaires" est mis en œuvre par les Maldives dans le cadre d'un partenariat avec la Turquie et la Malaisie. Le projet vise à harmoniser l'infrastructure de la qualité des aliments avec les systèmes internationaux et à accroître la capacité humaine connexe pour améliorer le commerce avec d'autres pays. À cet égard, une visite d'étude en Turquie sera organisée pour obtenir des informations sur le mécanisme de contrôle de la sécurité alimentaire, ainsi qu'un programme de formation sur l'harmonisation du système de contrôle des importations et des exportations alimentaires avec les normes internationales.

En outre, l'INMPI met en œuvre le projet intitulé "Formation de la Fondation Halal OCI/INMPI pour la région Afrique" en 2021. Ce projet vise à former des experts compétents dans le domaine du marché Halal, des normes OCI/INMPI et de la certification Halal, de l'adoption et de la mise en œuvre des normes et de l'utilisation des normes OCI/INMPI en matière d'aliments Halal.

La Turquie met également en œuvre un projet sur « Développer le capital humain dans les pays de l'OCI pour l'audit technique halal basé sur le système de certification halal SMIIC et l'infrastructure de qualité halal. » Ce projet est mis en œuvre avec les pays partenaires, à savoir le Pakistan, le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Nigéria, en vue de mettre en place un système de certification harmonisé grâce à une utilisation généralisée de l'approche de certification Halal SMIIC, en évitant les coûts de certification élevés et les retards dans le commerce des biens et services halal, et en transformant le rôle de la certification halal d'un obstacle technique à un facilitateur commercial.

### **Réponse du COMCEC au COVID**

Dans le cadre du COMCEC COVID Response, 2 projets commerciaux ont été sélectionnés lors du 1er Appel à propositions de projets à mettre en œuvre par le Liban et la Palestine.

Le projet de partage d'expertise du Liban intitulé « Transformation numérique du ministère de l'économie et du commerce au Liban » vise à renforcer la capacité institutionnelle du ministère respectif en matière de simplification et d'automatisation des procédures commerciales grâce aux meilleures pratiques. À cet égard, une visite d'étude a été effectuée auprès des institutions concernées en Turquie pour transférer le savoir-faire et les meilleures pratiques de la Turquie en matière d'automatisation des procédures administratives dans le commerce.

La Palestine met en œuvre un Projet de subvention directe intitulé « Modernisation de l'infrastructure électronique du ministère de l'économie nationale » pour continuer à fournir des services locaux au public tout le temps et sans délai pendant la pandémie en équipant les sous-directions du ministère de l'économie nationale des équipements nécessaires. Grâce à l'acquisition du matériel nécessaire de haute qualité, les sous-directions du ministère seront en mesure de fournir tous les services sans qu'il soit nécessaire d'envoyer des documents au siège.

### **3. Le Projet de Référence du COMCEC sur le Commerce : SPC-OCI**

Depuis l'établissement du COMCEC, le commerce a été l'un des domaines les plus importants de coopération. En vue de développer le commerce entre les Pays Membres de l'OCI, le COMCEC a lancé plusieurs programmes et projets afin d'atteindre cet objectif. Le

Système de Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI (SPC-OCI) est l'un des projets les plus importants du COMCEC pour le développement du commerce intra-OCI.

Le SPC-OCI est basé sur trois accords, à savoir : l'Accord Cadre, le Protocole sur le Schéma des Tarifs Préférentiels (PRETAS) et les Règles d'Origine. La base légale du TPS-OCI a été achevée en 2011 et le nombre requis des États membres pour la mise en œuvre du système a été atteint à la fin de 2014. Ces pays sont le Bangladesh, l'Iran, la Jordanie, la Malaisie, le Maroc, le Pakistan, la Turquie, Bahreïn, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes Unis, le Koweït, le Qatar et Oman.

Afin de rendre opérationnel le SPC-OCI, les États participants devront satisfaire deux conditions en même temps, à savoir la ratification des trois Accords du SPC-OCI et la soumission des listes de concession au Secrétariat du CNC.

Par ailleurs, certaines mesures devraient être prises par les Pays Membres pour une bonne exécution du Système, comme imprimer les Documents de Certificats d'Origine du SPC-OCI, transmettre les spécimens des empreintes des cachets au Secrétariat du Comité des Négociations Commerciales et compléter les mesures législatives et administratives internes nécessaires. Après l'accomplissement de ces mesures, le Système deviendrait complètement opérationnel.

Dans ce cadre, une réunion consultative pour discuter des questions relatives à la mise en œuvre du SCP-OCI a eu lieu virtuellement le 27 octobre 2020 avec la participation des États Participants qui ont ratifié les Accords du SCP-OCI et soumis leurs listes de concessions. L'état actuel du système en termes d'achèvement des mesures nécessaires à sa mise en œuvre a été discuté et une feuille de route future a été définie par les États participants.

Conformément à la feuille de route mentionnée ci-dessus, à la demande des États participants, une réunion de formation spéciale sur le Système de préférences commerciales entre l'Organisation des pays islamiques (SPC-OCI) s'est tenue dans un format uniquement virtuel le 12 avril 2021. Trente-cinq (35) représentants de l'Iran, de la Jordanie, de l'Arabie Saoudite, de la Turquie, du Qatar, du Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et du Bureau de Coordination du COMCEC (CCO) ont assisté à la Réunion.

La 36<sup>ème</sup> réunion du COMCEC a salué la soumission des listes de concessions mises à jour au Secrétariat du CNC par la Turquie, la Malaisie, le Bangladesh, le Pakistan, la Jordanie, la République islamique d'Iran et le Maroc. Lors de la réunion, l'Arabie Saoudite a également informé le Comité que le Conseil de Coopération du Golfe communiquera ses listes de concessions les plus récentes au Secrétariat du CNC dans les meilleurs délais au nom de ses six pays membres : Bahreïn, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Koweït, Qatar et Oman.

En outre, la 36<sup>e</sup> réunion du COMCEC a félicité l'offre de la République de Turquie, en tant que président des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles du Comité de négociation commerciale (CNC), de convoquer une réunion du CNC en 2021 dès que possible pour discuter des questions relatives à la mise en œuvre du système et à une date pour sa mise en œuvre et appelle les États participants concernés du SPC-OCI à participer activement à cette réunion.

Conformément à cette résolution, la réunion du Comité de Négociation Commerciale (CNC) du SPC-OCI s'est tenue virtuellement les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2021 avec la participation de onze pays membres (Bahreïn, Bangladesh, Iran, Jordanie, Malaisie, Maroc, Arabie Saoudite, Oman, Pakistan, Turquie et Emirats Arabes Unis). Lors de la réunion, le Bureau de coordination du COMCEC (BCC) a fait une présentation sur le contexte historique et les développements récents concernant le TPS-OCI. Aussi le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), en tant que co-secrétariat du CNC, a fait une présentation sur les impacts économiques potentiels du TPS-OCI sur les États participants concernés. Le CNC a pris des

décisions importantes concernant la feuille de route pour la mise en œuvre du SPC-OCI avec la précieuse contribution des États participants. Le Comité a convenu du 1<sup>er</sup> juillet 2022 comme date limite pour l'entrée en vigueur du système et a demandé aux États membres concernés d'accélérer l'achèvement de leurs procédures internes et autres préparations jusqu'à cette date.